

EXAPRO



SOUS-COUCHE

Impression acrylique multisupports en phase aqueuse

QUALITÉS DOMINANTES :



- RÉGULE L'ABSORPTION DES FONDS
- POLYVALENTE - TOUTES PIÈCES
- BONNE OPACITÉ
- SANS ODEUR PERSISTANTE



DOMAINE D'UTILISATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

TRAVAUX :

Neuf, de rénovation ou d'entretien.

EMPLACEMENT : À l'intérieur.

DESTINATION : Murs et plafonds. Recommandé dans toutes les pièces de l'habitation.

APPLICATION

SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PRÉPARÉS :

Conformément au DTU en vigueur ou autre document applicable :

- Parements de béton brut de décoffrage, parements de produits industriels en béton.
- Béton ou maçonnerie d'éléments enduits aux mortiers de liants hydrauliques, panneaux-dalles de béton cellulaire.
- Enduits intérieurs en plâtre, carreaux de plâtre à épiderme cartonné, staff, enduits de peinture.
- Boiseries.
- Anciennes peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes au support.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Porter des équipements de protection individuels (gants, lunettes).

Lors de l'utilisation en chantier hivernal faiblement chauffé, ne pas oublier de ventiler généreusement les locaux afin de faciliter l'évacuation de la vapeur d'eau produite par l'application.

Ne pas appliquer par température inférieure à + 8°C ou supérieure à + 35°C, ni par humidité relative supérieure à 70 %.

Ne pas appliquer sur bois tanniques (chêne, châtaignier...). Utiliser une sous-couche adaptée.

NETTOYAGE ET PRÉPARATION DES FONDS :

Conformément aux règles de l'art et au NF DTU 59.1, les fonds doivent être sains, secs et cohésifs, débarrassés de toutes poussières, saletés, dépôts gras, de cire, de moisissures, matières pulvérulentes ou écaillantes. Rebouchage des trous avant l'impression.

MATÉRIEL :

- Brosse spéciale acrylique.
- Rouleau polyamide texturé 12 à 14 mm.
- Pistolet sans air : buse Ø 15 à 19 millièmes de pouce et filtre de 100 à 50 maille.

NETTOYAGE DU MATÉRIEL :

À l'eau, immédiatement après usage.

DILUTION : À L'EAU

- Brosse et rouleau :
- Sur fonds absorbants : 0 à 5 %.
- Sur fonds peu absorbants : prêt à l'emploi.

MISE EN OEUVRE :

Appliquer en une couche sur support correctement préparé. Recouvrir par une ou deux couches de peinture de finition EXAPRO en respectant les temps de séchage

TEMPS DE SÉCHAGE : (T = 23°C et HR = 50 %)

- Sec en surface : 1 h.
- Recouvrable : 4 h.

DÉFINITION :

Produit de peinture en phase aqueuse d'aspect mat, à base de copolymères acryliques, pour couche d'impression sur fonds absorbants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

CONDITIONNEMENTS :

7 kg - 20 kg

TEINTES : Livré en BLANC

RENDEMENT :

6 m²/kg et par couche.

Rendement variable de 20 à 30 % en fonction de l'absorption, du relief des supports et du mode d'application.



EXAPRO

SOUS-COUCHE

Impression acrylique multisupports en phase aqueuse

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

APTITUDE À L'USAGE :

FD T30-805 :

- Durcissante et pénétrante.
- Neutralisante.
- Hydrofuge.

IDENTIFICATION :

Caractérisation selon NF T36-005 : famille I – 7b₂.

PRÉSENTATION EN POT : Liquide.

ASPECT DU FEUIL :

- Mat.
- Légèrement poché.

MASSE VOLUMIQUE :

1,56 ± 0,05 kg/dm³ (en blanc).

EXTRAIT SEC :

- En poids : 58,6 ± 2,0 %.
- En volume calculé : 35,4 ± 2,0 %.

POINT D'ÉCLAIR :

Non inflammable, produit en phase aqueuse.

CONSERVATION :

12 mois en emballage d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

CONTRÔLE QUALITÉ :

Les caractéristiques d'identification du produit correspondent à celles pertinentes visées par le fascicule normalisé FD T30-807 par référence aux normes d'essais pour le contrôle de la production en usine (CPU). Contrôle réalisé suivant un système de management qualité et environnemental certifiés ISO 9001 (2015) et ISO 14001(2015).

SÉCURITÉ EN CAS D'INCENDIE :

Se reporter à la fiche du produit de finition.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :

Accessible sur le site quickfds.com

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR :



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement A+.

COV :

(Directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006) :

Valeur limite UE, cat. A/g : 30 g/l.

Ce produit contient moins de 1 g/l COV.

AUTRES INFORMATIONS

RÉFÉRENTIEL NORMALISÉ : NF DTU 59.1 :

- **Durée de vie :** bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi du système, de 2 ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 5 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement et qui peut être prolongée en entretenant/rénovant le revêtement.
- **Entretien d'aspect du revêtement :** lessivage et rinçage à l'aide d'une éponge.
- **Entretien ou rénovation du revêtement :** Selon NF DTU 59.1.
- **Recommandations relatives aux conditions de stockage des produits de peinture après ouverture pour limiter la formation de résidus :** nettoyer le couvercle et les parois verticales de chaque emballage, le fermer hermétiquement et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.
- **Traitement des déchets :** emballages et résidus traitables comme déchets banals de chantier non dangereux (sauf impressions en phase solvant). A déposer en déchetterie spécialisée.
- **Codification selon décision 2014/955/UE :** 08 01 12

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI :

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de consommation, en l'espèce un produit de peinture (ou connexe). Les informations données sont le résultat d'essais et vérifications pour emploi approprié dans le respect des normes et réglementations applicables au produit. Il appartient à l'acheteur d'apprécier ces caractéristiques pour l'emploi du produit, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente. Son emploi est possible par des non-professionnels conformément aux informations données sans nécessité de se reporter aux documents normatifs pouvant être cités. Les professionnels doivent s'y reporter ainsi qu'à nos conditions générales de vente et tout autre document qui les complète.